

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1 349 portant allocation d'une subvention de 20.000 francs à l'Union des Syndicats de la C.F.S.

n° 1 349

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1945

Numéro JO
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro
31 décembre 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande formulée par le Secrétaire Général de l'Union des Syndicats de la Côte Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Une subvention de vingt mille francs (20.000 frs) est accordée à l'Union des Syndicats de la Côte Française des Somalis. La présente dépense est imputable au

chapitre 14, article 5 de l'exercice en cours du budget local. Art. 2. — Le Chef du Bureau des Finances et le Trésorier-Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

J. CHALVET.